
Date de Convocation

19/03/2024

Date d’Affichage

20/03/2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE,
Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE,
Jean-Michel HAVEZ, Olivier TYTGAT, Anne DAMIE, Rénald
DUREUX, Aurore PENNORS

Absent ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 14

Votants 16

OBJET :

**Décision du conseil
municipal sur les zones
d’accélération des
énergies renouvelables**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l’accélération
de la production d’énergies renouvelables, notamment son
article 15,

Monsieur le Maire rappelle qu’en date du 20 novembre 2023 la
communauté de communes Pévèle Carembault a délibéré sur
le sujet de la création des zones d’accélération des énergies
renouvelables et a désigné à ce titre le site AGFA. Le débat n’a
cependant pas été étendu aux territoires des communes
membres de l’EPCI.

Après un travail interne établi en conseil municipal, une
proposition de zonage selon les types d’énergies
renouvelables a été soumis à la concertation du public. Ainsi,
une page dédiée à cette question a été créée sur le site
internet de la commune en date du 26 février 2024,
explicitant la démarche et proposant un lien vers le document
préparatoire établi par le conseil municipal. Un questionnaire
était inclus dans cette page, auquel 13 personnes ont
répondu. Ces réponses mettent en avant une majorité de
réponses tendant à une installation future d’un équipement
d’énergie renouvelable. Dans 95% des cas il s’agit de
panneaux photovoltaïques qui sont envisagés. 100 % des
réponses indiquent une validation de la proposition des
zonages établis par le conseil municipal.

La mise en place de cette concertation a été communiquée au
public par les canaux de communications habituels de la
commune : réseaux sociaux d’abord (page Facebook,
applications MaMairieEnPoche et PanneauPocket) et
information municipale mensuelle distribuée toutes boîtes.

Ainsi, à l’issue de cette concertation, les ZAER identifiées dans
la cartographie ci-annexée peuvent être validées.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- approuve le bilan ci-dessus fait de la concertation du
public via le site internet de la commune,

- arrête les propositions zones d'accélération telles qu'annexées à la présente,
- précise que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Pévèle Carembault, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département,
- précise que la présente délibération approuve la proposition de cartographie des zones d'accélération du territoire communale qui sera transmise au référent préfectoral dans le Département. Elle intégrera la cartographie départementale qui sera soumise à l'avis du Comité Régional de l'Énergie des Hauts-de-France.

Fait et délibéré à Ennevelin,
le 26 mars 2024,
Le Maire d'Ennevelin,
Michel DUPONT



Secrétaire de séance

Aurore PENNORS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Aurore Pennors', written over a large, loopy blue scribble.